



UN INVESTISSEMENT CITOYEN
POUR CHANGER DE MODELE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

LA DYNAMIQUE PAYSANS-ARTISANS

La coopérative Paysans-Artisans a décidé d'expérimenter un nouveau modèle de production et de consommation alimentaires. Elle soutient des petits producteurs qui ont fait le choix de la qualité et de la diversité, misent sur la commercialisation en circuit-court, recherchent la coopération et l'autonomie maximale par rapport aux secteurs agro-industriel et de la grande distribution. Elle mobilise autour de nouvelles pratiques de consommation joyeuses, solidaires, stimulant les savoir-faire de chacun.

La coopérative Paysans-Artisans a été créée en mai 2013. Elle réunit 250 coopérateurs dont 50 producteurs. Plus de 800 ménages sont passés par son site www.paysans-artisans.be pour faire les courses alimentaires de la semaine.

Le territoire dans lequel s'inscrit son action couvre les communes de Anhée, Floreffe, Fosses-la-ville, Jemeppe-sur-Sambre, Mettet, Namur, Profondeville, Sambreville et Yvoir.

➔ Premier bilan positif

Le 25 avril 2015, l'Assemblée Générale a approuvé le premier bilan de la coopérative qui affiche un bénéfice de 4.000€ après mise en provision de 10.000€ pour les investissements liés aux nouveaux locaux.

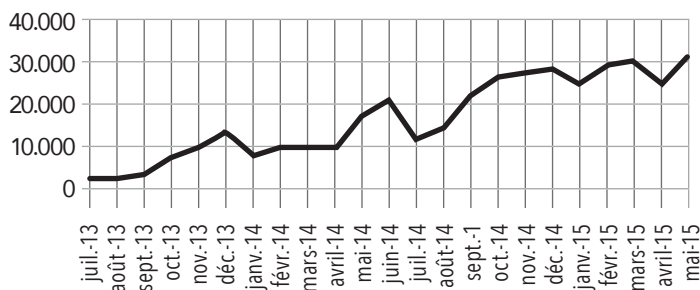
➔ Croissance rapide

Depuis début 2015, quelque 150 personnes commandent chaque semaine via le site de la coopérative. Un chiffre d'affaires qui approche les 30.000 € par mois. L'objectif est d'atteindre 250 commandes hebdomadaires et un chiffre d'affaire mensuel de 45.000€ d'ici la fin de l'année.

Paysans-Artisans

Evolution du chiffre d'affaires mensuel

Pondéré en fonction du nombre d'enlèvements/mois



En 2013, la coopérative a lancé un premier point d'enlèvement à Floreffe. Aujourd'hui, Paysans-Artisans compte 5 Points de R'Aliment : Floreffe, Spy, Saint-Gérard, Saint-Servais et Namur-Centre/Cinex. En juin ce sera l'ouverture de Godinne et en septembre celle de Namur-La Plante.

A partir d'octobre, la coopérative a décidé d'explorer la faisabilité de fournir des magasins de proximité, des restaurants, des collectivités locales.

➔ Appui aux producteurs

Complémentaire à son activité de commercialisation, Paysans-Artisans a pour objectif de renforcer les coopérations entre producteurs, de mettre en place des dispositifs de mutualisation, de faciliter l'arrivée de nouveaux producteurs.

Cette action auprès des producteurs se concrétise à travers les projets suivants :

- Création d'un Groupement d'employeurs avec une douzaine de producteurs ; ce qui permettra d'engager ensemble 2 à 3 travailleurs qui répartiront leur temps de travail entre les différents membres du groupement ;
- Création d'un logiciel de planification des cultures maraîchères ;
- Programmation complémentaire des cultures entre producteurs maraîchers ;
- Projet de création d'un Espace Test Maraîcher en vue d'appuyer les maraîchers en place et de favoriser l'émergence de nouveaux producteurs ;
- Création d'un atelier de transformation partagé (conserverie, plats préparés, pâtisseries, préparation de légumes pour les collectivités,...).

Mobilisations citoyennes

En liaison étroite avec l'asbl AGRA-T (Les Ateliers du Grand Tournant), Paysans-Artisans veut prolonger sa démarche économique en stimulant le débat citoyen, en expérimentant des nouvelles pratiques de consommation, en partageant les savoir-faire... et en créant des espaces et des moments de convivialité et de solidarité.

L'association AGRA-T est organisée en ateliers thématiques : événements, camp international de jeunes, voyages alternatives paysannes, repair café, université populaire, boissons maison et peut-être bientôt cuisine et jardinage.

2 || UNE URGENCE POUR POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT : UN BÂTIMENT POLYVALENT

➔ Des locaux de moins en moins adaptés

Depuis septembre 2013, Paysans-Artisans est hébergé dans une salle du Moulin Brasserie de l'Abbaye de Floreffe. C'est là que sont acheminées et assemblées les commandes des différents Points de R'Aliment. Le local est maintenant trop étroit et pose des problèmes d'accessibilité de plus en plus problématiques.

La question d'un nouveau hall d'assemblage est ainsi posée depuis plusieurs mois. L'idée d'un bâtiment multifonctionnel s'est vite imposée. Outre l'hébergement du Point de R'Aliment de Floreffe, d'autres besoins sont en effet apparus : bureau, salle de réunion, espace de stockage, salle de spectacle et de fête, cuisine rencontrant les normes AFSCA.

Parmi ces fonctions, certaines nécessitent une implantation visible, s'insérant dans la trame urbaine.

➔ Une opportunité intéressante près de la gare de Floreffe

Une opportunité est apparue avec la mise en location d'un ancien atelier de la SNCB situé à proximité de la gare de Floreffe. Le bâtiment est robuste, visible et intéressant au niveau architectural. Il est situé à l'entrée de Floreffe et proche d'un parking. Le bâtiment demande cependant une rénovation complète et des investissements importants : couverture, châssis, création d'un plancher d'étage et d'un escalier, sablage, isolation, eau, électricité, égouttage, chauffage, sanitaires.

Des négociations ont dès lors été menées avec la SNCB en vue de l'acquisition du bâtiment et d'un terrain adjacent permettant d'éventuelles extensions. La formule d'un bail emphytéotique de 50 ans a été retenue.

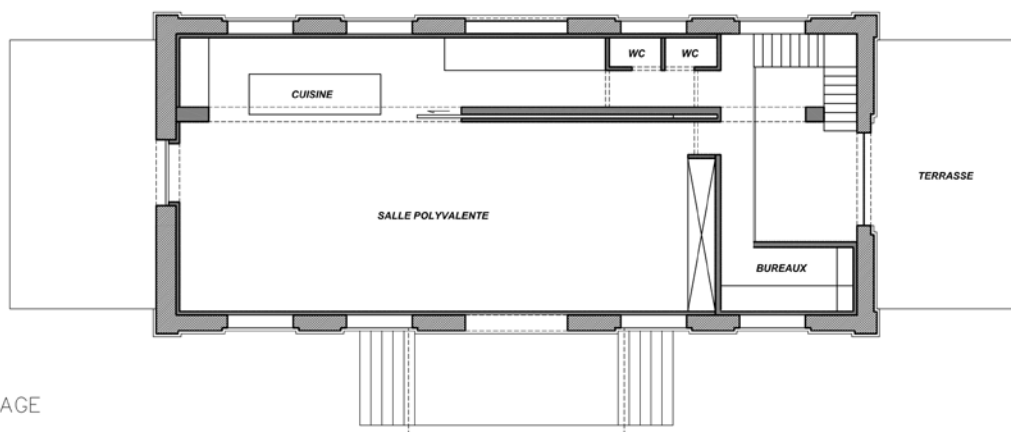
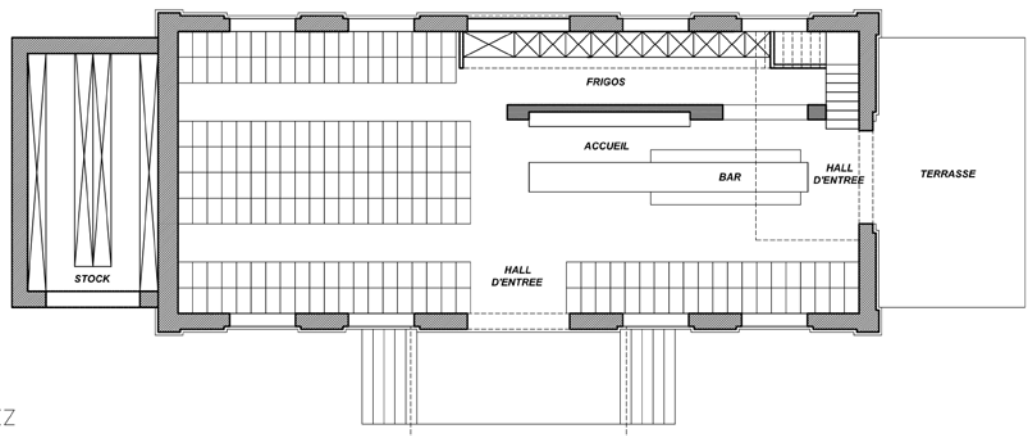
Le dossier est actuellement en cours d'approbation par les instances de la SNCB. Une décision définitive est attendue dans le courant de l'été.

➔ Des travaux d'aménagement estimés à 250.000 €

Une esquisse des aménagements a été réalisée sur base du programme suivant :

- Au rez-de chaussée (150 m²) :
assemblage, stockage, comptoir d'accueil et bar.
- A l'étage (130 m²) :
bureau, sanitaires, salle polyvalente (réunion, projection, spectacle, banquet, ...) et cuisine polyvalente aux normes Afsca (atelier partagé de transformation, cuisine pour banquet et cours de cuisine).

Le coût des travaux a été estimé à 250.000€.



3 | UN INVEST CITOYEN POUR GÉRER LE PROJET IMMOBILIER

→ Une nouvelle coopérative pour gérer l'investissement

L'option retenue pour le financement du projet est la création d'une nouvelle coopérative à finalité sociale dont l'objectif est de trouver les financements et de gérer les investissements immobiliers et mobiliers nécessaires au développement de la coopérative Paysans-Artisans.

L'avantage d'une nouvelle structure est triple :

- Possibilité de créer des parts d'un montant plus élevé permettant d'atteindre les objectifs fixés ; des parts d'une valeur de 1000€ sont prévues dans Paysans-Artisans INVEST ;
- Possibilité de sécuriser davantage les investisseurs en dissociant l'investissement du risque commercial ; autrement dit, même si Paysans-Artisans rencontre des difficultés, l'INVEST peut poursuivre ses activités en louant le bâtiment à une autre organisation poursuivant si possible des buts proches ;
- Possibilité de distribuer un petit dividende compensant au moins l'inflation.

Cette nouvelle coopérative a été dénommée Paysans-Artisans INVEST.

→ Rentabilité et viabilité du projet

Une fois l'investissement réalisé, l'INVEST louera le bâtiment et le mobilier à Paysans-Artisans.

Le prix du loyer sera calculé afin de couvrir ses charges : assurances, taxes, frais de gestion, amortissements et charges financières et de dégager un petit bénéfice. L'invest fonctionnera sans personnel, ni frais de fonctionnement courant.

Un loyer mensuel de 2000€ permettra d'atteindre l'équilibre.

Le montant du loyer à payer par Paysans-Artisans sera en partie couvert par des sous-locations pour des banquets, réunions, spectacles. La cuisine pourra également être louée à des artisans-transformateurs, à des clubs de cuisine,...

→ Montage financier et composition du capital de la coopérative

Le projet est de doter Paysans-Artisans INVEST d'un capital de 100.000€ et d'emprunter 150.000€.

Le capital serait apporté pour moitié par des citoyens concernés par le développement de la coopérative Paysans-Artisans et pour moitié par la Société Wallonne d'Economie Sociale Marchande (Sowecsom).

Ce 29 mai, le Conseil d'Administration de la Sowecsom a décidé de participer au capital de Paysans-Artisans INVEST en doublant les apports citoyens avec un plafond de 50.000€. Sowecsom a également marqué son accord pour accorder un crédit de 150.000€ en 15 ans.

Le capital de la coopérative est ouvert aux sympathisants de Paysans-Artisans scrl-fs.

Les statuts prévoient trois types de parts sociales :

- des parts A de coopérateurs garants souscrites avant le 31 août 2015 (1 part = 1000€) ;
- des parts B (1 part = 1000€) ;
- des parts C (1 part = 100€).

Seules les parts A et B donnent droit à un dividende.



POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR PAYSANS-ARTISANS INVEST :

- Contact téléphonique auprès de **Thérèse-Marie Bouchat** (0478/34.23.65), **François Chausteur** (081/73.29.63), **Benoît Dave** (0478/97.03.58) et **Claude Pirotte** (0475/75.53.98).
- Demande d'infos via info@paysans-artisans.be
- Participation à une **réunion d'information organisée le lundi 6 juillet à 20h au Cellier du Moulin-Brasserie de l'Abbaye de Floreffe**, rue du Séminaire 7 à 5150 Floreffe. Merci d'annoncer sa participation via info@paysans-artisans.be